



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 20 avril 2026, le règlement suivant :

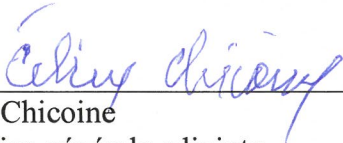
#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-570 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Ce règlement a pour objet de modifier le pourcentage lors d'un lotissement de terrain passant de 10% à 5% de la valeur des terrains ou de la superficie visés et également d'établir la valeur selon l'évaluation foncière excluant l'évaluation des bâtiments s'y trouvant, plutôt que de la valeur d'un évaluateur agréé.

QUE conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.Q. chap. A-19.1) le certificat de conformité a été approuvé par le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle en date du 26 mai 2026.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite-lascension.qc.ca](http://www.municipalite-lascension.qc.ca) sous la rubrique « administration – règlements et politiques ».

Donné à L'Ascension le 1<sup>er</sup> juin 2026.

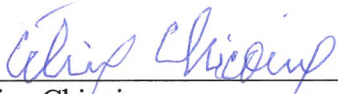
  
\_\_\_\_\_  
Céline Chicoine  
Directrice générale adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière trésorière adjointe de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 1<sup>er</sup> juin 2026 entre 9h et 16h et sur le site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 1<sup>er</sup> juin 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Céline Chicoine,  
Directrice générale adjointe